



Commune de VILLARD-SAINT-PANCRACE
Département des HAUTES-ALPES
Arrondissement de BRIANÇON

ARRÊTÉ MUNICIPAL PERMANENT

N° AP25-007

OBJET : Portant réglementation du stationnement sur la route des Espagnols pendant la période hivernale

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE VILLARD-ST-PANCRACE

VU le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L2212-2 et L2213-1 ;

VU les articles L 44 et 225 du Code de la Route;

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire de réglementer le stationnement sur la route des Espagnols notamment en hiver pour faciliter le déneigement de cette voie par les services techniques de la commune.

CONSIDÉRANT que le stationnement des véhicules est dangereux pour les usagers de la route des Espagnols au niveau de la salle culturelle.

ARRÊTE :

Article 1^{er} -

La présente réglementation s'applique chaque année du 1^{er} novembre au 1^{er} mai inclus.

Le stationnement sera interdit à tous véhicules sur la partie de la route des Espagnols comprise entre le n°14 et le n°38,

- a) Du 1^{er} au 15 de chaque mois côté pair
- b) Du 16 à la fin du mois côté impair.

Article 2 – Le stationnement est interdit à tous les véhicules des deux côtés de la partie de la route des Espagnols comprises entre l'entrée du lotissement de la Doulière et le carrefour avec la rue de l'École.

Les dispositions des articles 1 et 2 ne s'appliquent pas aux véhicules de Secours, de Police et de Gendarmerie

Article 3 – La signalisation relative à cet arrêté sera mise en place par les services municipaux.

Article 4 – Publicité

Cet arrêté sera publié sur le site internet de la Mairie à l'adresse suivante :

<https://www.villard-st-pancrace.com/affichage-reglementaire>

AR Prefecture

005-210501839-20251031-AP25_07-AR
Reçu le 31/10/2025

Article 4 - Exécution

Monsieur le Responsable des Services Techniques, Monsieur le Commandant de Gendarmerie de Briançon sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont une copie sera transmise à pour information à :

- Monsieur le Directeur du Service Départemental d'Incendie et de Secours des Hautes-Alpes
- Le Président du conseil Départemental des Hautes-Alpes

Fait à Villard St Pancrace, le 31 octobre 2025

Le Maire,

Sébastien FINE

